



Commune de Ludon-Médoc

ARR2024/022

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant les manifestations qui seront organisées dans le cadre de Tournois de quilles de sept et qu'il y a lieu de réglementer le parking pour des raisons de stationnement ;

- PARKING DU FOYER RURAL -

A R R Ê T E

ARTICLE 1

Le parking du Foyer rural sera PARTIELLEMENT INTERDIT au stationnement les dates ci-dessous :

- Samedi 27 Avril 2024 de 14H00 à 19H00
- Samedi 11 Mai 2024 de 9H00 à 19H00
- Samedi 25 Mai 2024 de 14H00 à 19h00
- Dimanche 21 Juillet 2024 de 10H00 à 19H00
- Dimanche 28 Juillet 2024 de 8H00 à 19H00

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire ainsi que les délimitations de l'emprise nécessaire seront mises en place par l'association.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de MACAU;
- Sapeurs Pompiers de MACAU;
- Police communautaire Médoc Estuaire.
- Quilles de Sept

Le Maire,

DUCAMP Philippe.

